

Des limites aux profs itinérants

ENSEIGNEMENT Pas plus de neuf écoles pour les enseignants de religion/morale/EPC

- Des enseignants de religion/morale/EPC galopent d'une école à l'autre – parfois onze, parfois... quatorze.
- La ministre Marie-Martine Schyns va calmer le jeu.

Les profs de religion/morale vivent l'enfer. Jusqu'ici, pour prêter un horaire complet, ils devaient souvent se partager entre plusieurs écoles. L'apparition de l'Educatio à la philosophie et la citoyenneté (EPC) et la réduction du cours de religion/morale de 2 à 1 heure/semaine a enflammé le phénomène. Comme l'a soulevé la CSC-enseignement, des professeurs doivent désormais se partager entre 6, 7, 8 écoles. Parfois 11. Un enseignant a signalé travailler dans 14 écoles différentes. Infernal.

Rappelons que l'EPC a été introduite au primaire officiel en octobre 2016. Et qu'il sera inséré au secondaire officiel en octobre 2017. Deux questions se posent donc à la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH).

Comment calmer le jeu au primaire ? Comment éviter au secondaire le chaos observé au primaire ?

Appelée par les syndicats à agir, la ministre compte limiter à neuf le nombre d'écoles dans lesquelles les profs travaillent. Soit une école pour chacun des neuf demi-jours qui composent un horaire scolaire.

Une question, ici : ce plafond sera-t-il réservé aux profs de religion/morale/EPC ou sera-t-il étendu à tous les enseignants ? On doute que les uns puissent profiter d'une règle dont ne bénéficieraient pas les autres.

Une autre mesure dans l'air

Mais, à dire vrai, le morcellement de la charge affecte surtout les profs de religion/morale/EPC. Chez les autres, même les plus « navetteurs » (profs de primaire en charge de l'éducation

physique ou des langues, par exemple...) ne vivent pas leur enfer.

Une autre mesure est dans l'air. Les profs de religion/morale compensent donc la réduction de leur horaire en donnant l'EPC. Ils peuvent se consacrer totalement à l'EPC. Ils peuvent aussi donner l'EPC tout en gardant des heures de religion/morale.

Une règle a été fixée : un enseignant ne peut donner religion/morale et EPC dans la même école. Cette règle est l'une des explications au morcellement de la charge et à l'obligation de galoper d'un site à l'autre. On la ferait sauter. On pourrait donc enseigner religion/morale et l'EPC dans la même implantation à condition que l'enseignant n'ait pas, dans sa classe d'EPC, des élèves à qui il enseignerait

aussi la religion/morale.

Que pour le secondaire

Dans un premier temps, ces aménagements ne vaudraient que pour le secondaire. Pourquoi ne pas l'étendre au primaire ? L'on craint, en modifiant les règles du jeu en cours de partie, « d'ajouter du chaos au chaos. » On devrait donc attendre la rentrée prochaine.

Eugène Ernst, le patron de la CSC-enseignement, salue les choix de la ministre. « Nous ne pouvons pas dire que nous n'avons pas été entendus. Mais attendons de voir ce que cela donnera réellement sur le terrain. » ■

PIERRE BOUILLON

le témoin « Nous en avons tous ras le bol ! »

Sylvianne Delfanne enseigne la religion catholique et l'EPC (Éducation à la philosophie et à la citoyenneté). Autrefois, sa situation était assez stable. L'apparition de l'EPC a tout chamboulé. Elle travaille désormais pour deux pouvoirs organisateurs (PO), cinq directions et elle doit se partager entre... huit implantations. « J'ai une collègue qui se trouve dans une situation pire que la mienne : elle, c'est onze implantations. »

Au bout d'un trimestre à ce régime, elle livre son sentiment : « Je suis fatiguée. C'est usant. Je fais beaucoup de kilomètres. J'ai deux collègues en burn-out. » Si, en semaine, ses PO ont réussi à limiter ses déplacements, le vendredi, c'est l'enfer : « Là, je dois me rendre dans deux écoles distantes de plus de 50 km... »

Son quotidien ? « Changer de local en permanence, changer

d'école, reprendre la route... Quand vous travaillez dans huit écoles, vous n'avez plus le temps de savoir ce qui se passe dans chacune d'entre elles. On croise ses collègues. On a les informations en retard. » Ceci, aussi : « Un prof de religion, ou d'EPC, c'est souvent celui à qui les enfants osent se confier. On règle les conflits, on débat... Comment voulez-vous faire ça quand vous galopez d'une école à l'autre ? Et comment voulez-vous encore participer aux fêtes scolaires, quand vous avez huit écoles ? »

Au passage, elle note que les classes sont parfois surpeuplées. « J'ai une classe de 38 élèves. Allez mener un débat dans ces conditions ! »

« Enseigner le respect... sans en bénéficier »

Sylvianne Delfanne enseigne donc la religion et l'EPC. Elle peut, elle, donner ces deux cours dans la même école – elle béné-

fice du régime dérogatoire réservé aux enseignants qui, notamment, travaillent dans plus de six implantations. « Il m'arrive de donner religion à des enfants que je retrouve, l'heure suivante, en EPC, cours que rejoignent les enfants de morale, de religion islamique, etc. Ce n'est pas facile pour mes enfants de religion. Pour eux, je suis toujours leur prof de religion... »

Elle résume : « Ils ont lancé l'EPC sans réfléchir aux conséquences. On nous charge d'enseigner le respect de la personne aux enfants. Nous-mêmes n'avons pas bénéficié de ce respect. Nous en avons tous ras le bol. » ■

P.Bn

ASSOUPPLISSEMENT

S'il veut donner l'EPC, il donne toute l'EPC

Il a plusieurs explications, le chaos observé dans le pri-

maire officiel, autour des cours de religion, morale et EPC – chaos qui menace le secondaire si l'on n'agit pas. Parmi ces diverses explications, il y a celle-ci : pour compenser la réduction de 50 % de leur horaire (on est donc passé de 2 heures/semaine à 1 heure/semaine), les professeurs de religion/morale peuvent enseigner l'EPC. Et dans une même école, l'EPC peut être donnée par plusieurs enseignants. Une autre idée, dans l'air, pour apaiser la situation : l'enseignant qui se déclare candidat pour enseigner l'EPC prendrait toutes les heures d'EPC à donner dans son école. On réduirait ainsi le nombre de situations hybrides, avec des professeurs qui enseignent les deux cours (religion/morale et EPC).

P.BN